Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500861-20251209-90_2025-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Mairie de COMBOURTILLÉ 35210

Date de convocation : 02/12/2025

Date d'affichage : 02/12/2025

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 0
Votants : 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBOURTILLÉ

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Roland BOUVET, Maire.

Etaient présents : Hervé CHAUPITRE, Mickaël SAUVÉ, Sophie BACQUET, Adjoints ; Thierry MASSON, Maria Raquel DIAS, Roland LÉCRIVAIN, Jean-Charles PROVENT, Philippe BUINEAU, Bertrand BODIN formant la majorité des membres en exercice.
Absents excusés : Stéphanie HAMEL-FERRION, Marie-Françoise SOULAINE, Angélique PANNETIER, Céline CHEVALLIER, Valérie BRARD.

Sophie BACQUET a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°90/2025

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES COMMUNALE POUR L'ANNÉE 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Fixe à l'unanimité les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2025, applicables à compter du 1er janvier 2025 ;

- Modifie le règlement général d'utilisation, tel qu'annexé à la présente délibération ;

- Détermine des conditions de location suivantes :

  ✓ Un acompte de 150 euros (pour les locations aux associations/entreprises et pour les vins d'honneur/réunions en semaine, l'acompte est fixé à 100 euros), ainsi qu'une caution de 400 euros sont demandés à chaque réservation.

  ✓ À l'état des lieux de sortie si les locaux ne sont pas rendus en parfait état de propreté, un forfait ménage de 40 € de l'heure (20 € la demi-heure) sera appliqué ou une société de nettoyage interviendra aux frais du locataire si le nettoyage à réaliser est trop important.

  ✓ Délai maximal de réservation :
  - 18 mois pour les habitants de la commune
  - 16 mois pour les extérieurs

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500861-20251209-90_2025-DE

OBJET	HABITANTS DE LA COMMUNE	HORS COMMUNE
1ère journée	244.00 €	333.00 €
2ème journée	89.00 €	150.00 €
Installation la veille à partir de 10 heures	50.00 €	50.00 €
Vin d'honneur et réunions diverses (le weekend)	209.00 €	260.00 €
Vin d'honneur et réunions diverses (en semaine)	110.00 €	133.00 €
Associations et entreprises : - Repas - Bal	 155.00 € 115.00 €	 232.00 € 198.00 €
Location de vaisselle (par personne) **Réservée uniquement aux associations de Combourtillé**	1.00 €	
Chauffage (du 1er octobre au 30 avril) - Une journée - Un weekend (deux jours)	 35.00 € 50.00 €	
Chauffage non éteint après location	50.00 €	

À Combourtillé, le 9 décembre 2025
Pour copie certifiée conforme au registre,

La secrétaire de séance,
Sophie BACQUET

Le Maire,
Roland BOUVET